

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SITES DYNACITE -CHARVET, ORSAC-MANGINI ET CHPH-UNITE INTER

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEGAS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 2

Georges BERMOND (pouvoir à Joël BORGEOT), Marie-H. PERILLAT (pouvoir à Sébastien BEVOZ)

Membres absents excusés sans pouvoir : 1

Jacques FUMEX

Membre absent non excusé, sans pouvoir : 1

Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

25 présents, 2 pouvoirs, soit 27 votants.

M. le Maire rappelle le marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes des sites Dynacité -Charvet, Orsac-Mangini et CHPH-Unité inter.

Considérant

- ↳ Le délai d'obtention des signatures de police de chacun des sites
- ↳ Les retards liés à la crise sanitaire

il expose que le délai d'exécution des travaux, initialement prévus de deux mois à compter de 03 août 2020 a été prolongé de 6 mois supplémentaires par un ordre de service en date du 15 septembre 2020, soit un achèvement avant le 3 avril 2021.

Cette modification fera l'objet d'un avenant de prolongation au marché initial.

M. le Maire précise que cet avenant n'impacte pas le coût du marché.

Ceci étant exposé, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant de prolongation du marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur des bâtiments Dynacité-Charvet, Orsac-Mangini et CHPH-Unité inter tel que ci-avant présenté.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant de prolongation du marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de chaleur des bâtiments Dynacité-Charvet, Orsac-Mangini et CHPH-Unité inter tel que ci-avant présenté ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN